

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-27**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 28 mai 2019, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

1.1 projet de règlement 150-27 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zone et normes

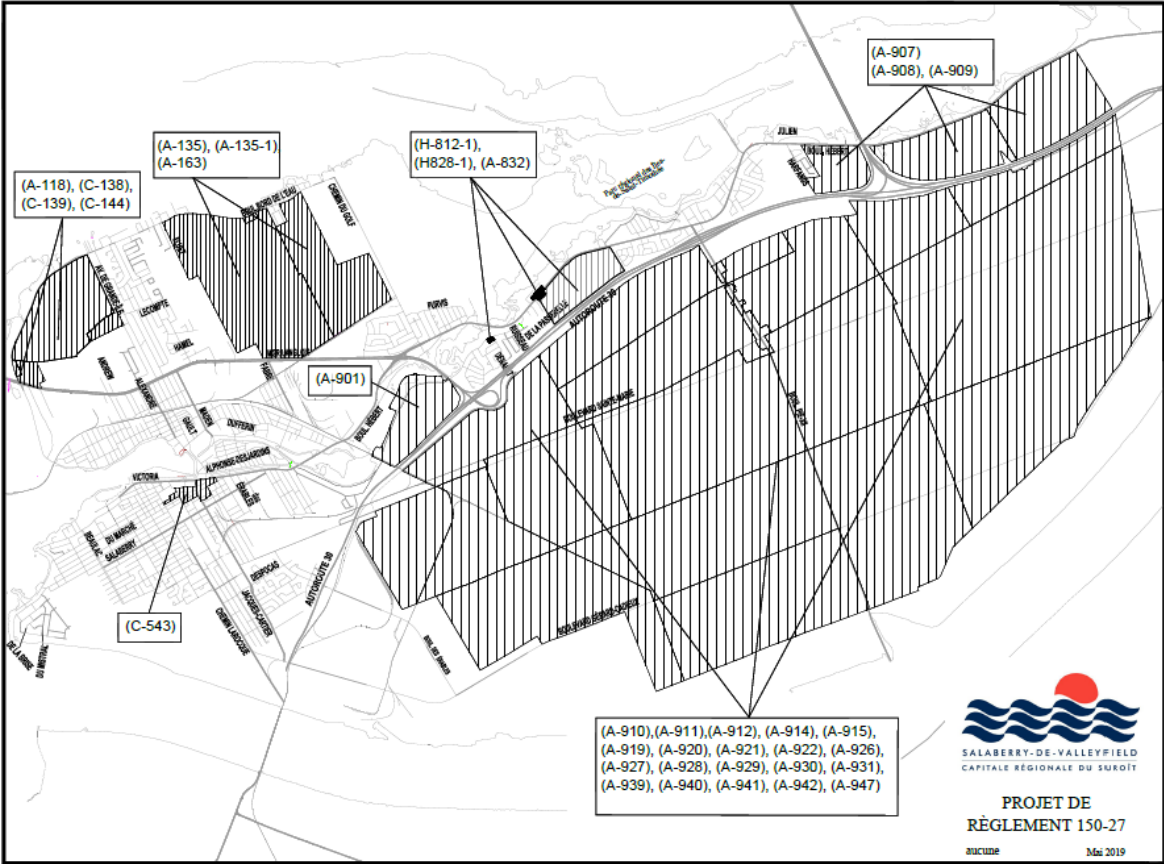
Modification de la classification des usages agricoles afin d'enlever toute notion de matières fertilisantes :

- à l'article 3.1.1 « CLASSIFICATION DES USAGES » : enlever la catégorie d'usages « Agriculture spéciale (a2) » et ses sous-catégories « Culture des végétaux sur fumier liquide (a2a) », « Élevage général d'animaux sur fumier liquide (a2b) » et « Élevage à forte charge d'odeur sur fumier liquide (a2c) » ;
- abroger l'article 3.7.2 « Agriculture spéciale (a2) »;
- dans les articles 3.7.1 « Agriculture générale », 3.7.1.1 « Culture des végétaux sans fumier ou sur fumier solide (a1a) », 3.7.1.2 « Élevage général d'animaux sur fumier solide (a1b) » et 3.7.1.3 « Élevage à forte charge d'odeur sur fumier solide (a1c) », enlever toutes les notions de « fumier solide ».
- ajuster les grilles des zones suivantes afin d'enlever la catégorie d'usages « Agriculture spéciale (a2) » et enlever toutes les références au type de fumier :
 - A-901 : secteur de la rue Léger ouest;
 - A-910 et A-911 : secteur de l'autoroute 530 / rang Sainte-Marie;
 - A-920 : secteur du boulevard Pie-XII;
 - A-921 : secteur de l'autoroute 530 / avenue Pierre-Dansereau;
 - A-922 : secteur de la montée Pilon;
 - A-928, A-931 et A-942 : secteur du rang Sainte-Marie;
 - A-929, A-930, A-940, A-941 et A-947 : secteur du boulevard Pie-XII et du rang Sainte-Marie;
 - A-939 : secteur du boulevard Gérard-Cadieux et du parc industriel et portuaire Perron.

Ajout de l'usage « Service de santé ou social (p3c) » dans la zone C-543 sur la rue Victoria et modification de la superficie des terrains pour l'usage résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H-812-1 (rue Denault).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CROQUIS DES SECTEURS CONCERNÉS



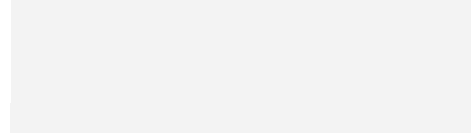
Zones concernées :

A-118, C-138, C-139, C-144	Zones situées dans le secteur du boulevard Bord-de-l'Eau, du numéro d'immeuble 1072 jusqu'au boulevard Mgr-Langlois et jusqu'au numéro d'immeuble 115. Les arrière-lots de la rue Simard. La rue Dubois et les impasses Cardinal et Roger
A-135, A-135-1, A-163	Zones situées dans le quadrilatère du boulevard Bord-de-l'Eau, des numéros d'immeubles pairs 1450 à 2144, de la rue Fluét, du boulevard Mgr-Langlois, des numéros d'immeubles impairs 2205 à 2445 et du rang du Milieu des numéros d'immeubles pairs 12 à 146 et du numéro impair 861 jusqu'au numéro pair 146
C-543	Zones situées dans le secteur des rues Champlain, Sainte-Hélène, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Cécile, Jacques-Cartier, Olivier, Isabella, Nicholson, McBain et Soucy
H-812-1, H-828-1, A-832	Zones situées dans le secteur des rues Denault, du boulevard Hébert, des numéros d'immeubles 2915 à 4025 et longeant le boulevard Hébert du numéro 4057 au 4714
A-901	Zones situées dans le secteur du boulevard Hébert ceinturées par la rue Léger au nord et par le boulevard Mgr-Langlois à l'est
A-907, A-908, A-909	Zones ceinturées au nord par le boulevard Hébert et au sud par le chemin du Canal Est et comprenant les rues Perron et du Père-Falvey et la montée Pilon
A-910, A-911, A-912, A-914, A-915, A-919, A-920, A-921, A-922, A-926, A-927, A-928, A-929, A-930, A-931, A-939, A-940, A-941, A-942, A-947	Zones situées dans le secteur du boulevard Pie-XII et des rangs Sainte-Marie est et ouest et ceinturées au sud par le cours d'eau Leboeuf-Léger

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement 150-27, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 mai 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier